

LSAP

LSAP

68, rue de Gasperich
L-1617 Luxembourg
Tél: (+352) 456573-1
Fax: (+352) 456575
info@lsap.lu

Amnesty International Luxembourg

M. David PEREIRA, Président

B.P. 1914
L-1019 Luxembourg
e-mail@amnesty.lu

Luxembourg, le 28 septembre 2018

Monsieur le Président,

Sous ce pli, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les réponses du LSAP au questionnaire que vous avez envoyé aux partis politiques en vue des élections législatives du 14 octobre prochain.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations très respectueuses.



Claude Haagen
LSAP-President

Questionnaire Amnesty International

Réponses LSAP

Question 1 - Protection des défenseurs des droits humains

Le LSAP a la ferme volonté d'appuyer les défenseurs des droits humains dans le monde, notamment à travers la participation du Grand-Duché à des mécanismes de protection comme « ProtectDefenders.eu » ou « Shelter Cities », le dialogue politique avec les représentants de pays où les défenseurs et ONG des droits de l'homme sont menacés, ainsi que des efforts de renforcement des capacités et de mise en réseau de la société civile qui lutte pour défendre les droits humains.

Le Luxembourg étant candidat au Conseil des droits de l'homme pour le mandat 2022-2024, le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn (LSAP), a détaillé la stratégie générale du Luxembourg en matière de droits de l'homme, en insistant sur leur caractère universel, indivisible et inaliénable et l'intérêt d'un système multilatéral efficace, avec les Nations unies en son centre.

Le LSAP souscrit à l'avis d'Amnesty International selon lequel « le fait de criminaliser un travail essentiel et légitime de défense des droits de l'homme constitue une attaque éhontée contre des gens recherchant à se mettre à l'abri des persécutions et contre ceux effectuant un travail admirable pour leur venir en aide ».

Question 2 - Protéger les droits des réfugié(e)s au Luxembourg et ailleurs

Le LSAP a publié lors d'une conférence de presse le 21 août 2018 sa position détaillée en matière de politique d'asile, d'accueil de réfugié(e)s et d'intégration qui peut être consultée sous https://www.lsap.lu/wp-content/uploads/Papier-de-position_version-finale.pdf.

Notre stratégie s'articule autour des axes suivants :

- Au niveau européen et international : réforme de la politique d'asile européenne et du système Dublin, fondée sur le principe de la solidarité ; soutien de réinstallations de réfugiés en étroite collaboration avec l'UNHCR et l'OIM ; mise en place d'une politique effective de retours et de réadmissions.

- Au Luxembourg: amélioration des conditions d'accueil dans les foyers notamment ; autonomie et responsabilisation accrues des DPI ; accès aux soins médicaux ; logement ; intégration ; scolarisation et formation ; accès au marché du travail.

Question 3 - Garantir la responsabilité des entreprises et des banques basées au Luxembourg en matière de droits humains

Le LSAP s'engage pour renforcer le respect et la promotion des droits humains, notamment en sensibilisant les entreprises nationales et transnationales à leur responsabilité vis-à-vis des droits humains.

C'est ainsi qu'en date du 22 juin 2018, le Conseil de Gouvernement a adopté la première version (2018-2019) du Plan d'action national du Luxembourg sur la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le PAN définit une série de mesures concrètes à réaliser au cours des 18 mois à venir. Il est déposé auprès du Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme à Genève pour témoigner de l'engagement du Luxembourg pour les droits humains en général, ainsi que dans le contexte de la candidature pour un siège au Conseil des droits de l'homme de 2022 à 2024.

Par ailleurs, dans son programme électoral, le LSAP se prononce en faveur de l'introduction d'un « devoir de vigilance » au niveau de l'UE obligeant les entreprises multinationales de connaître leur chaîne d'approvisionnement, prérequis afin de pouvoir garantir le respect des droits humains, des droits sociaux et la protection de l'environnement naturel. Il en est de même, *mutatis mutandis*, pour les institutions financières de la Place.

Question 4 - Femmes victimes de violence et de violence domestique

La loi du 30 juillet 2013 fut un pas important vers une meilleure prévention et lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le LSAP continuera à défendre ces acquis, ainsi que les initiatives et mesures qui ont été mises en place par la Ministre de l'Egalité des chances, Lydia Mutsch (LSAP) au cours de la législature qui touche à sa fin.

Au-delà de son engagement pour faire avancer la législation luxembourgeoise ayant abouti à la ratification de la Convention d'Istanbul en juillet 2018, c'est sous l'impulsion de la Ministre Lydia Mutsch que le Grand-Duché participe aux actions de UNiTE telles que la « orange week », et a publié début 2017 un dépliant intitulé « La violence domestique fait du mal à toute la famille » traduit en sept langues.

En matière d'encadrement social et psychosocial, le Luxembourg dispose d'ores et déjà d'un cadre législatif et psychosocial important au bénéfice des femmes victimes de violence, qui était en place déjà avant l'élaboration de la convention précitée.